



## Entrave circulation

-----  
Par Resota

Bonjour, mon problème: je réside dans une petite ville, dans une rue où on ne peut pas se garer. Il y a quelques années, une personne à la mairie m'avait dit que je pouvais mettre la barrière présente sur la place de la mairie pour bloquer la rue sur un temps court et un jour calme. J'ai mis la barrière 1/4 h un dimanche, il n'y avait pas une seule voiture, je n'étais pas loin pour dégager la barrière si besoin. Les gendarmes m'ont verbalisée, me reprochant l'absence d'arrêté de la mairie. Qu'est ce que je risque? Comment prouver ma bonne foi? Jee suis très inquiète, merci.

-----  
Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel  
On vous offre un véritable engagement de qualité et au meilleur prix sur tout la France <http://conseils-avocat.fr> ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50